

# CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

2021-12-15/02 - Budget primitif 2022 – Budget Ville

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

Le budget primitif 2022 constitue la traduction des orientations budgétaires présentées et adoptées lors du Conseil municipal du 24 novembre dernier.

Il est composé de deux sections :

- la section de fonctionnement comportant les opérations liées à l'activité courante des services,
- la section d'investissement regroupant les opérations d'équipement qui affectent la valeur du patrimoine de la collectivité.

Le budget primitif 2022 s'élève à **81 700 000 €** répartis à hauteur de :

- **63 300 000 €**, pour sa section de fonctionnement,
- **18 400 000 €**, pour sa section d'investissement.

Il est en baisse de 1,6 M€ par rapport au budget primitif 2021.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 63 300 000,00 €.

### **I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2021	Propositions Budget Primitif 2022
013	Atténuation de charges	286 000,00 €	312 600,00 €
70	Produits des services, domaine, ventes	4 695 800,00 €	4 590 750,00 €
73	Impôts et taxes	53 246 350,00 €	51 770 350,00 €
74	Dotations et participations	3 154 500,00 €	4 995 200,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 956 700,00 €	1 591 700,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>63 339 350,00 €</b>	<b>63 260 600,00 €</b>
76	Produits financiers	350,00 €	200,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>63 339 700,00 €</b>	<b>63 260 800,00 €</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>40 300,00 €</b>	<b>39 200,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>63 380 000,00 €</b>	<b>63 300 000,00 €</b>

Les recettes de fonctionnement de la Commune proviennent principalement des ressources fiscales, des redevances pour les services rendus et des dotations de l'État et d'autres partenaires (Conseil régional d'Ile de France - Conseil départemental des Yvelines - Caisses d'Allocations Familiales).

### 1) Produits des services et du domaine (Chapitre 70)

La très légère baisse des produits des services résulte d'une évaluation prudente sur 2022 d'un certain nombre de prestations afin de tenir compte des suites de la crise.

### 2) Impôts et taxes (Chapitre 73)

Les prévisions de recettes issues de la fiscalité directe et indirecte se répartissent de la manière suivante :

Nature	Libellé	Propositions Budget Primitif 2021	Propositions Budget Primitif 2022
73111	Contributions directes	15 000 000,00 €	13 200 000,00 €
73211	Attribution de compensation	36 022 650,00€	36 146 651,00€
73221	FNGIR	860 000,00 €	860 000,00 €
7338	Droits de stationnement	3 700,00 €	3 699,00 €
7351	Taxe sur l'électricité	300 000,00 €	360 000,00 €
7362	Taxe de séjour	360 000,00 €	400 000,00 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou taxe de publicité foncière	700 000,00 €	800 000,00 €

Le montant des contributions directes apparaît en diminution par rapport à l'exercice 2021 en raison de la réduction de 50% des impôts fonciers des établissements industriels (article 29 de la loi de finances 2021). Cette baisse est toutefois intégralement compensée par un prélèvement sur les recettes de l'Etat (majoration des crédits de dotation – chapitre 74).

### 3) Participations reçues d'autres collectivités et de l'État (Chapitre 74)

Comme pour les exercices précédents, la Commune ne percevra pas de dotation globale de fonctionnement en 2022. Elle recevra de l'État des attributions de compensation au titre des dégrèvements des impôts fonciers des établissements industriels et de la réforme de la taxe professionnelle.

La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines est le partenaire institutionnel qui apporte la contribution essentielle aux recettes courantes liées aux services rendus à la population vélizienne (2,4 M€). Les aides de la CAF concernent le fonctionnement des équipements en faveur de de l'Enfance et de la Petite Enfance.

### 4) Produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ils concernent les versements des délégataires de services publics (chauffage urbain, marchés forains) ainsi que les locations d'équipements publics et les revenus des immeubles (gymnases, stades, parkings, Service Départemental d'Incendie et de Secours, S.E.M.I.V., logements).

La diminution prévue sur 2022 s'explique principalement par l'abandon du projet de bail à construction pour l'EHPAD, qui prévoyait le versement d'un loyer initial de 500 K€. Le terrain sera vendu et donc non donné en location.

#### 5) Autres produits (Chapitre 013)

Il s'agit des atténuations de charges (remboursement des frais de personnel par les organismes sociaux et assurances et participation de La Poste aux frais de l'agence postale) : 312,6 K€.

#### 6) Recettes d'ordre

Il s'agit d'une opération comptable annuelle de transfert au résultat de la quote-part de subventions d'investissement perçues sur des exercices précédents.

### II - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions Budget Primitif 2021	Propositions Budget Primitif 2022
011	Charges à caractère général	15 310 000,00 €	15 760 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	26 332 000,00 €	27 266 000,00 €
014	Atténuation de produits	5 833 000,00 €	4 861 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 339 000,00 €	8 473 000,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>55 814 000,00 €</b>	<b>56 360 000,00 €</b>
66	Charges financières	300 000,00 €	280 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	66 000,00 €	60 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>56 180 000,00 €</b>	<b>56 700 000,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	3 400 000,00 €	2 700 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 800 000,00 €	3 900 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>7 200 000,00 €</b>	<b>6 600 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>63 380 000,00 €</b>	<b>63 300 000,00 €</b>

#### 1) Charges à caractère général (Chapitre 011 - charges à caractère général)

Ce chapitre retrace les charges de fonctionnement et d'intervention des différents services municipaux (dépenses de fluides, maintenance et réparation des matériels, fournitures, locations, assurances, publications, transports, frais de télécommunications, ...). Les dépenses de ce chapitre connaissent une progression modérée (15,8 M€ contre 15,3 M€ en 2021) qui s'explique pour l'essentiel par l'ouverture de nouveaux établissements (l'école Simone VEIL, la crèche Les Nénuphars et la ludothèque).

#### 2) Charges de personnel (Chapitre 012)

Les crédits inscrits au Budget Primitif 2022 pour les dépenses de personnel augmentent de +3,5% par rapport à 2021 pour s'établir à 27,3 M€.

Les principaux éléments pris en compte pour ces prévisions de dépenses sont :

- les augmentations conjoncturelles notamment le SMIC (+2,2%), et le plafond de sécurité sociale (+1,5%),
- la prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT) (avancement d'échelon, avancement de grade...),
- la mise en place d'une convention d'assurance chômage avec Pôle Emploi,
- la création de postes pour l'ouverture de l'école Simone VEIL (8 postes), de la crèche Les Nénuphars (12 postes) et de la ludothèque (1 poste).

### 3) Atténuation de produits (Chapitre 014)

La diminution des crédits de ce chapitre (4,9 M€ contre 5,8 M€ en 2021) est due à la baisse du prélèvement au titre de l'article 50 de la loi S.R.U. et de la contribution de la Commune au Fonds de solidarité de la Région Île-de-France.

La Contribution pour le Redressement des Finances Publiques reste identique sur 2022.

### 4) Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

La Commune de Vélizy-Villacoublay est membre d'un certain nombre de structures intercommunales, comme le Syndicat intercommunal Jouy Vélizy, qui sont financées pour certaines d'entre elles par des cotisations municipales versées par les villes membres (Annexe budgétaire C3.1 du document budgétaire).

D'autre part, la Commune verse au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines le contingent d'incendie (1,47 M€ contre 1,45 M€ en 2021).

Enfin, les autres charges de gestion courante sont constituées à titre principal par les subventions suivantes :

Nature	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2021	Propositions Budget Primitif 2022
657362	CCAS	821 700,00 €	821 000,00 €
65737	L'Onde	2 745 000,00 €	2 745 000,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	2 454 508,00 €	2 456 110,00 €
<b>Total</b>		<b>6 021 208,00 €</b>	<b>6 022 110,00 €</b>

Le détail des subventions proposées pour les associations est listé à l'annexe B1.7 du document budgétaire.

### 5) Charges financières (Chapitre 66)

La dette communale donne lieu à des inscriptions dans les deux sections au niveau du budget. Les intérêts sont inscrits en section de fonctionnement et le remboursement en capital figure en section d'investissement (voir ci-après).

L'état de la dette fait l'objet d'annexes budgétaires spécifiques : A2.2 à A2.7 du document budgétaire.

Le montant total des intérêts s'élèvera à 260 000,00 € en 2022.

#### 6) Charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Ces charges englobent notamment les titres annulés sur exercices antérieurs, les pénalités et amendes et les versements de bourses comme par exemple le permis citoyen.

#### 7) Dépenses d'ordre (Chapitres 023-042)

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement (2,70 M€) et de la dotation aux amortissements (3,90 M€).

Le total de ces dépenses (6,60 M€) constitue l'autofinancement qu'en 2022 la Commune affectera au paiement de ses dépenses d'investissement.

### LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### I - LA BALANCE GÉNÉRALE

La section d'investissement de l'exercice 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 18 400 000,00 €.

#### II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2021	Propositions Budget Primitif 2022
13	Subventions d'investissement	3 550 000,00 €	4 955 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 000 000,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>5 550 000,00 €</b>	<b>4 955 000,00 €</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	7 200 000,00 €	4 020 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00 €	5 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	2 820 000,00 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>7 205 000,00 €</b>	<b>6 845 000,00 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>12 755 000,00 €</b>	<b>11 800 000,00 €</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	3 400 000,00 €	2 700 000,00 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	3 800 000,00 €	3 900 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>7 200 000,00 €</b>	<b>6 600 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>19 955 000,00 €</b>	<b>18 400 000,00 €</b>

Les **recettes d'équipement** sont constituées par le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc (2,17 M€), par les subventions de la Région Ile de France (1,6 M€), du Département des Yvelines (0,24 M€), de la CAF (0,79 M€) et par les aides versées dans le cadre du plan de relance de l'Etat (0,15 M€).

La section d'investissement est également financée par des **recettes financières** à hauteur de 4,02 M€ composées par le Fonds de Compensation de la T.V.A. (2,0 M€) et la taxe d'aménagement (2,02 M€).

Les **recettes d'ordre** comportent l'excédent de fonctionnement et le montant des amortissements (chapitres budgétaires 021 et 040). Il apparaît que l'autofinancement s'établit à 6,6 M€.

### III - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits consacrés aux dépenses d'investissement vont permettre de conforter et de valoriser un nombre d'équipements existants.

Il est à noter par ailleurs que le remboursement en capital des emprunts est intégré aux dépenses d'investissement.

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire Budget Primitif 2021</b>	<b>Propositions Budget Primitif 2022</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 139 000,00 €	2 442 900,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 760 000,00 €	312 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	9 360 700,00 €	14 207 900,00 €
23	Immobilisations en cours	6 267 000,00 €	0,00 €
Total des opérations d'équipement		100 000,00 €	100 000,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>18 626 700,00 €</b>	<b>17 062 800,00 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	1 288 000,00 €	1 298 000,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 288 000,00 €</b>	<b>1 298 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>19 914 700,00 €</b>	<b>18 360 800,00 €</b>
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	40 300,00 €	39 200,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>40 300,00 €</b>	<b>39 200,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>19 955 000,00 €</b>	<b>18 400 000,00 €</b>

Le programme d'investissement 2022 s'élève à 18 360 800,00 € (hors dépenses d'ordre) et s'articule autour des principaux postes de dépenses suivants :

Chapitre 20 : frais d'études, d'insertion d'annonces de marchés publics et de logiciels informatiques qui s'inscrivent dans la continuité de la modernisation du service public et notamment :

<b>Propositions BP 2022</b>	
Annonces, logiciels et licences informatiques (licences Microsoft, gestion du courrier, GED, GRC, Ville intelligente, ...)	305 000,00 €
Etudes pour le projet du Cœur de Ville et de BARRACO	940 000,00 €
Etudes diverses (voirie Picardie, diagnostics des bâtiments, piscine, bureau de contrôle, relevés topographiques, ...)	998 000,00 €

Chapitre 204 : il s'agit notamment du versement sur trois ans d'une surcharge foncière dans le cadre de la construction de l'EHPAD (160 K€), de la participation à l'aménagement d'un parcours forestier et d'une subvention d'équipement versée à l'association ARHYME.

Chapitre 21 : achat de matériel et de mobilier, réalisation de travaux dans les bâtiments et sur la voirie avec notamment les opérations suivantes :

<b>Propositions BP 2022</b>	
Travaux de réaménagement et de mise en conformité de la voirie (notamment avenue de Picardie et rue Jean MONNET)	6 160 000,00 €
Réfection de la couverture des centres de loisirs de Jean MACÉ, du Village et du Poney club	850 000,00 €
Les acquisitions d'équipements et de mobilier pour l'ouverture des trois nouvelles structures communales (l'école Simone VEIL, la crèche Les Nénuphars et la ludothèque)	600 000,00 €
Poursuite de la rénovation du parc d'éclairage public via un marché de performance énergétique sur 9 ans (CREM)	686 000,00 €
Changement du gazon synthétique du stade SADI LECOINTE	350 000,00 €
Travaux d'installation et d'aménagement dans les écoles dont la rénovation des fenêtres de l'école MERMOZ, l'installation de stores, la rénovation du sol du préau de l'école FRONVAL, ...	350 000,00 €
Travaux de voiries divers	480 000,00 €
Travaux de rénovation du centre RAVEL	300 000,00 €
Réfection des vestiaires et douches du stade WAGNER	120 000,00 €
Travaux de rénovation du parking MOZART	100 000,00 €
Remise en état des ouvrages d'art	100 000,00 €
Mise en place d'un budget participatif	100 000,00 €
Travaux d'accessibilité	100 000,00 €
Plantations d'arbres et d'arbustes sur l'ensemble de la ville	100 000,00 €
Remise en état des sanitaires et des fenêtres à l'Hôtel de Ville	50 000,00 €

Un avis favorable à la majorité a été rendu par la commission Ressources et à l'unanimité, par les commissions Aménagement et Environnement, et, Solidarités-Qualité de Vie, réunies en séances le 06 décembre 2021.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2022 pour la Commune.